RAPPORT ANNUEL 2019

2019

Rapport annuel d'activité du Service des retraites de l'État

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Créé par le Décret du 26 août 2009, le Service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la Direction générale des finances publiques, est l'opérateur du régime des pensions civiles et militaires de retraite et des autres avantages viagers servis par l'État.

SOMMAIRE

4 L'édito du Chef de service

5 Le régime des retraites de l'État

6 Le SRE au service des employeurs

8 Le SRE au service de ses usagers

11 L'offre de service numérique personnalisée

12 L'expertise juridique et le contentieux

13 L'amélioration de la qualité des comptes

14 Les événements

15 Éco-pâturage, l'expérience continue ...

16 Les statistiques et chiffres clés des pensions

Édito

Guillaume TALON,
chef du Service
des retraites de l'État

Moderniser, renforcer la qualité et valoriser notre expertise, tels ont été nos objectifs en 2019.

Moderniser nos services, c'est proposer à nos usagers une offre numérique élargie. Ainsi, l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public, l'ENSAP est désormais ouvert à tous les pensionnés de l'État, soit potentiellement plus de 3 millions d'utilisateurs supplémentaires. Les démarches des futurs retraités ont été aussi simplifiées en intégrant dans nos process le dispositif inter-régimes de demande de retraite.

Avec nos partenaires employeurs, nous avons travaillé au renforcement de la qualité des comptes individuels de retraite afin de garantir des prestations fiables et précises aux fonctionnaires, magistrats et militaires. Parallèlement, la qualité des comptes conforte la qualité de nos prévisions budgétaires et nous permet de mettre en place des modèles de micro et macro-simulation fiables.

Les métiers de la retraite exigent une grande expertise. Celle de nos équipes est reconnue. Nous l'avons valorisée auprès des employeurs de l'État à travers une offre de services dédiée leur apportant soutien et accompagnement dans leur rôle spécifique au sein du parcours usager retraite. Nous avons également apporté notre appui aux travaux de projection financière du Conseil d'Orientation des Retraites et à ceux de la Direction du Budget menés dans le cadre du projet de la réforme des retraites.

Résolument tourné vers l'avenir, le Service des retraites de l'État a constitué en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations une équipe projet chargée d'étudier de possibles pistes de mutualisation de nos outils, un nouvel enjeu de modernisation qui se dessine pour 2020.

Le régime des retraites de l'État

Le régime des retraites de l'État est le deuxième régime de retraite en France en importance des prestations versées après le régime général de l'assurance vieillesse, l'Assurance retraite.

Le Service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la Direction Générale des Finances Publiques, est l'opérateur du régime des pensions civiles et militaires de retraite et des autres avantages viagers servis par l'État. Le SRE gère les comptes individuels des fonctionnaires civils et militaires. Il en assure la mise à jour chaque année en y intégrant les nouveaux éléments de carrière et de droits transmis par les employeurs de l'État et en y faisant les corrections demandées par ses usagers.

En 2019, le SRE a instruit 69 000 demandes de départ à la retraite (hors invalidité) dont 88 % déposées via la demande de retraite en ligne disponible dans l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public, ENSAP. En fin d'année, 26 employeurs de l'État sur 32 ont adopté la demande de départ directe au SRE, soit environ 70 % de l'ensemble des comptes individuels de retraite.

Outre les services en ligne qui permettent aux usagers de s'informer et d'accomplir leurs démarches en toute autonomie, l'accueil, le conseil et l'information de ses usagers se traduit par un important volume de contacts soit plus de 740 000 appels téléphoniques, 210 000 courriels et près de 13 000 courriers reçus cette année.

En parallèle de ses activités de liquidation, de tenue des comptes individuels, de concession et de paiement des retraites, le SRE assure l'expertise juridique du régime et en élabore les statistiques. Il réalise ainsi les prévisions de départs à la retraite, les projections financières ainsi que divers travaux de chiffrage, notamment pour éclairer les projets de réforme des retraites. Il assure conjointement avec la direction du Budget la gestion budgétaire du régime, à travers le compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions.

Il pilote et coordonne 17 Centres de gestion retraites (CGR) qui gèrent et payent les 2,4 millions de retraités et bénéficiaires de pension de réversion et 1 million d'autres bénéficiaires. Deux centres de services retraite (CSR) à Rennes et à Bordeaux sont chargés de l'accueil téléphonique et des réponses aux couriels des retraités.

Le SRE en chiffres

2,1
millions d'agents en activité

2,4
millions de retraités

59
milliards d'€ de pensions versées

494
agents sur 3 sites

17
Centres de gestion des retraites
(13 en métropole, dont 1 pour l'étranger et 4 ultramarins)

Les retraites de l'État, c'est aussi

Plusieurs régimes au titre de la retraite, de la réparation ou de la reconnaissance de la Nation dont :

- le régime des allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires (correspondant au risque accident du travail) ;
- le régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- la retraite du combattant ;
- le régime des pensions d'Alsace-Moselle ;
- les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire ;

ainsi qu'un certain nombre de régimes de retraite ou de réparation en voie d'extinction liés à la seconde guerre mondiale, aux territoires antérieurement sous souveraineté française ou à des établissements publics fermés.

Le SRE au service des employeurs

Dans un contexte d'aboutissement à l'horizon 2020 de la réforme de la gestion des retraites [(1)], le Service des retraites de l'État a développé une offre de services à destination des employeurs. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du parcours usager mis en place en 2018 à destination des fonctionnaires civils et militaires.

L'offre de service employeurs (OSE)

Cette offre de service aux employeurs (OSE) a pour objectif d'accompagner les employeurs après leur bascule dans le nouveau mode de gestion des retraites. Elle comprend des actions de suivi, d'expertise, de formation et d'animation de réseau sur l'ensemble des problématiques retraites, qu'il s'agisse de questions réglementaires, de processus métier, de qualité des comptes et des déclarations annuelles et mensuelles, d'assistance informatique sur les outils de gestion partagés (portail PETREL).

En savoir +

En 2019, **644 000** comptes sont entrés dans le nouveau processus de gestion des départs à la retraite, soit un total de : **1 504 000** comptes fin 2019.

Près de 40 jours de formation en présentiel ont ainsi été dispensés en 2019. Les employeurs disposent désormais, en autonomie via PETREL, de restitutions de données leur permettant de suivre la qualité de leurs comptes ou l'utilisation des services en ligne de l'ENSAP par leurs agents.

Ces actions sont détaillées dans le guide «OSE» transmis aux employeurs fin 2019 et dans le catalogue de formation offertes par le SRE.

Cette offre a été ajustée et adaptée aux besoins et attentes des employeurs grâce à un questionnaire d'évaluation qui leur a été adressé dans le courant de l'été 2019.

Le séminaire du 7 novembre 2019

Une centaine de représentants des administrations de l'État ont participé à la rencontre annuelle organisée par le SRE à Bercy. Cette première édition a été l'occasion de présenter l'offre de service dédiée aux employeurs et de préciser la répartition des missions entre les différents acteurs en matière d'accompagnement et de conseil à l'usager. Une séquence présentant les contours du futur système de retraite a été également proposée aux participants.

(1) La réforme de la gestion des retraites a pour objectif de recentrer l'expertise retraite au sein du SRE. Ainsi, les employeurs de l'État ont progressivement été basculés dans ce nouveau processus dit de «demande de départ directe au SRE».

L'OFFRE DE SERVICE EMPLOYEURS

FORMER
Offre de formation unique, évolutive selon les besoins...

PILOTER ET ANIMER UNE COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL
Rencontre annuelle, mise en place d'ateliers thématiques...

RESTITUER LES DONNÉES DE GESTION
Restitution des demandes de départ à la retraite, de la qualité des comptes individuels retraite (CIR), de l'utilisation des services numériques...

APPORTER UN APPUI REGLEMENTAIRE ET PROCESS
Conseil, appui de proximité et communication régulière pour toutes les questions réglementaires et pour l'examen de situations individuelles, étude des droits, rappel des procédures...

RECUEILLIR ET RÉPONDRE AUX BESOINS INFORMATIQUES
Mise en concordance des besoins de l'ensemble des acteurs, pilotage du recensement, information sur les dysfonctionnements...

MAINTENIR LA QUALITÉ DES COMPTES
Réalisation d'études à vocation pédagogique, suivi de la qualité des comptes, contrôle interne...

Le SRE au service des employeurs

Expérimentation Fip mensuel (DGDDI + Justice)

Pilotes dans l'expérimentation du FIP[(2)] mensuel depuis 2017 et après une phase de tests en 2018, le Ministère de la Justice (MJ) et la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) avec l'appui de la Mission SIRHIUS alimentent leurs comptes individuels retraite (CIR) mensuellement depuis le 1er janvier 2019.

Dans la perspective de la généralisation du FIP mensuel à l'ensemble des employeurs en 2020, des réunions de travail ont été organisées en 2019 au cours desquelles les pilotes ont pu partager leur retour d'expérience.

Cette alimentation mensuelle permettra, d'une part, à l'assuré de consulter son compte via l'ENSAP avec des données actualisées au même rythme que ses éléments de paie et d'autre part, à l'employeur de fiabiliser plus régulièrement les données de son SIRH et par conséquent les données du CIR.

Bilan du questionnaire PETREL

En juillet 2019 et pour la première fois depuis la mise en service de **PETREL**, les utilisateurs (employeurs et SRE) ont été interrogés sur leur utilisation du portail. Les réponses obtenues ont permis de relever que :

- 96 % des utilisateurs estiment que PETREL répond à leur besoin et 85 % trouvent que l'outil fonctionne correctement ;

- 80 % des gestionnaires ont été formés à l'outil par le SRE et 20 % estiment avoir besoin d'une formation complémentaire sur des sujets spécifiques (détachement, invalidité) ;

- le circuit d'assistance utilisateurs est globalement bien identifié ; la qualité ainsi que les délais de réponse sont jugés satisfaisants à 75 %.

Ce questionnaire a permis aux utilisateurs d'exprimer leurs besoins afin de faciliter le travail au quotidien.

(2) Fichier Interface Partenaire = flux de données informatiques permettant aux administrations d'alimenter les Comptes Individuels de Retraite

L'équipe OSE du SRE avec de gauche à droite : G. JOUHIER, G RICHARD, C. GUEGAN, R. JACQUEMIN, V. HENAUX, R. FORGET, M MEDARD, B. BUISSON, M-P DIEVAL, F. LEAUTÉ

ATI dans PETREL

Depuis avril 2019, le portail PETREL du SRE permet de gérer les allocations temporaires d'invalidité (ATI). Ce nouveau service est progressivement déployé au sein des administrations employeurs afin de dématérialiser le dépôt des demandes. Le SRE assure un accompagnement pour la prise en main de l'outil (formation, supports, assistance utilisateurs).

Cette modernisation offre ainsi une application partagée employeur/SRE pour la gestion des demandes d'ATI, de leur création à la validation ou au rejet, un suivi de celles-ci et la possibilité d'accéder aux titres dématérialisés dans PETREL. Plus de 2 000 ATI ont été traitées en 2019 dans ce nouvel outil.

Le SRE a d'ores et déjà répondu à certaines demandes d'évolution de PETREL :

la mise à disposition de listes de comptes pour permettre un meilleur contrôle de la qualité des CIR, la réalisation des prévisions de départs à la retraite, le suivi de l'utilisation des services ENSAP, etc.

l'évolution de la documentation professionnelle en mettant à disposition les supports de formation PETREL et en donnant un accès direct aux boîtes aux lettres fonctionnelles adaptées aux interrogations des employeurs.

Le SRE au service de ses usagers

Les usagers en activité sont plus nombreux à bénéficier des services du SRE.

La poursuite de la réforme initiée en 2013 et la généralisation de l'utilisation de l'espace numérique sécurisé des agents publics « **ensap.gouv.fr** » transfèrent progressivement l'accompagnement du départ à la retraite, des employeurs vers le SRE.

	Courriels ou formuels	Appels téléphoniques	Courriers postaux
Reçus en 2019	40 600	102 000	1 500
Evolution / 2018	+ 80 %	+ 14 %	- 17 %

Les contacts des usagers retraités progressent.

Les sollicitations des usagers retraités ont sensiblement augmenté en 2019, +29 % pour l'ensemble des médias par rapport à l'année 2018.

	Formuels	Appels téléphoniques	Courriers postaux
Reçus en 2019	178 000	611 300	11 400
Evolution / 2018	+ 28 %	+ 30 %	- 10 %

Pour les pensionnés, les principaux motifs de contact sont le paiement de la pension (modalités de liquidation, montant de la pension, date de paiement, opposition, exactitude du montant versé), l'édition de justificatifs (attestation de paiement, réédition de titre), le décès et les conditions et modalités d'obtention d'une pension de réversion mais également les changements d'adresse et de coordonnées bancaires.

En 2019, l'actualité des pensions a été particulièrement marquée par le déploiement du prélèvement à la source et l'application du taux médian de CSG qui ont suscité une augmentation très forte du nombre de contacts.

Le référentiel « MARIANNE »

Le SRE s'engage à respecter le référentiel Marianne. Cette année encore, malgré la forte augmentation du nombre de contacts, la qualité du service rendus aux usagers, mesurée notamment par les délais de réponse aux sollicitations était de haut niveau.

Téléphone : 66 % des appels pris en charge en moins de 10 sonneries

Courriels : 65,2 % des courriels ont bénéficié d'une réponse en moins d'une semaine

Courrier : 59,7 % des courriers ont reçu une réponse en moins de deux semaines

Le SRE au service de ses usagers

Les offres de service accompagné du SRE.

Le nombre de dossiers traités dans le cadre des offres proposées, entretien information retraite et simulation accompagnée, a augmenté en 2019 de 4 % par rapport à l'année 2018.

L'orientation des usagers est désormais effectuée par les conseillers du pôle conseil retraite, dans le cadre du parcours usager retraite (PUR).

La simulation accompagnée est une offre certifiée qui répond aux attentes des usagers proches de leur date de départ à la retraite dans un délai rapide. L'entretien information retraite, ouvert aux agents de 45 ans et plus, représente quant à lui 56 % des offres réalisées.

	Entretien information retraite	Simulation accompagnée
Nombre d'entretiens en 2019	1 876	1 455
Respect des délais	97 % (- de 6 mois)	99,7 % (- de 30 jours ouvrés)
Réalisés par téléphone	25 %	S/O
Réalisés par messagerie	70 %	100 %
Réalisés lors d'un salon	5 %	S/O
Taux de satisfaction	94 %	98 %

Vers l'élargissement du périmètre de la certification ISO 9001/2015.

Le SRE est certifié ISO 9001/2015, depuis 2016, pour son service de simulation accompagnée assuré par les conseillers retraite qui établissent la projection du montant de la pension (demande de simulation à moins de deux ans de la date d'ouverture des droits à la retraite) et assurent un conseil individualisé.

Le rapport de l'audit réalisé en 2019 a notamment souligné la force que constitue la maîtrise de la réglementation et de l'outil de simulation par les conseillers.

L'élargissement de la certification aux activités de conseil et d'accompagnement des usagers en activité par le pôle conseil retraite et à l'entretien information retraite a été décidé au cours de l'année 2019, pour une mise en application en 2020.

Les travaux préparatoires ont été engagés au cours du 2ème semestre 2019 et ont mobilisé l'ensemble des acteurs du parcours usager retraite et des acteurs qualité.

L'objectif de cet élargissement est de garantir la qualité du service aux usagers, de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de favoriser une démarche collective et transverse entre les acteurs prenant part à l'accueil des

Le SRE au service de ses usagers

Les comités consultatifs des usagers en activité et retraités réunis en 2019

Deux comités consultatifs se sont tenus en 2019, pour les usagers en activité et les retraités.

Les participants ont pris part à des ateliers organisés autour de différents aspects de la relation à l'usager :

- contenu des documents échangés lors de la réalisation des offres de service (entretien information retraite et simulation accompagnée) ;
- modalités d'accès aux différents services proposés dans le cadre du parcours usager retraite, via le serveur vocal interactif et le formulaire de contact ;
- ENSAP : demande de retraite en ligne, consultation des documents pour les retraités, aides en ligne ;
- formulation des réponses apportées par le SRE aux sollicitations des usagers.

Les ateliers ont été animés par les agents des secteurs « métier » du SRE et du pôle qualité.

Les participants de ces deux comités ont été très actifs et les échanges constructifs.

L'analyse de ces travaux est source de propositions d'amélioration de nos services.

Pôle gestion des pensions

Le SRE a accompagné les Centres de gestion des retraites (CGR) dans la mise en œuvre de plusieurs évolutions réglementaires impactantes : l'entrée en vigueur du prélèvement à la source, l'évolution des taux des cotisations sociales et la revalorisation des pensions notamment.

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation du réseau, des groupes de travail CGR/SRE ont été créés sur des thématiques réglementaires, de formation et de gestion afin de renforcer la mutualisation des pratiques et la documentation des processus de gestion.

L'offre de service numérique personnalisée

1 900 000 comptes créés sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public « ENSAP »

Le 9 novembre 2019 l'ENSAP a complété son offre avec l'ouverture d'un nouveau service intitulé « Ma pension ». Celui-ci met à la disposition des retraités, leurs titre et bulletins de pension ainsi que leur attestation fiscale annuelle.

Au 31 décembre 2019, parmi les 147 103 internautes pensionnés bénéficiant de ce service, 37 727 sont des nouveaux comptes dont 31 147 dotés de ce seul service.

L'ENSAP en chiffres

ensap.gouv.fr

	Comptes éligibles	Comptes ouverts au 31/12/2019
Accès à l'ENSAP (agents en activité)	2 950 253	1 964 387
Simulateur de retraite	1 147 798	889 732
Espace retraité	3 140 634	147 103

	Pour l'ENSAP	Pour les autres média
Demandes de correction de compte	325 589	10 429
Demandes de départ à la retraite	31 936	4 264

Le SRE, acteur du développement de l'offre de services inter-régimes

L'Union retraite est un Groupement d'intérêt public (GIP) réunissant les 35 régimes de retraite français. Il assure la coordination d'un nombre croissant de projets inter-régimes.

Depuis début 2017, le SRE assure le rôle d'opérateur de qualification, c'est-à-dire de tests, pour le simulateur inter-régimes M@rel.

En 2019 le SRE a souhaité renforcer sa visibilité et son engagement en inter-régimes, il s'est positionné sur de nouvelles offres et intervient désormais comme opérateur de maîtrise d'ouvrage sur les projets suivants :

- le simulateur M@rel, en support de l'opérateur Agirc-Arcco, afin d'améliorer l'existant pour les fonctionnaires, en commençant par les policiers et les surveillants pénitentiaires ;
- en association avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC), sur le développement du futur service de demande de réversion inter-régimes du portail info-retraite.fr dont la mise en ligne est prévue pour le mois de juillet 2020.

Droit à l'information retraite (1)

La campagne systématique d'envoi des relevés de situation individuelle (RIS) et des estimations indicatives globales (EIG), à laquelle le SRE participe au même titre que les autres régimes de retraite a généré en 2019 :

208 000 documents

166 000 RIS
Générations 1969, 1974,1979 et 84

66 000 IEG
Générations 1954, 1959 et 1964

82 % d'envois dématérialisés

(1) les relevés composés sur le site info-retraite.fr par les agents ayant ouvert un compte ne sont pas envoyés par le SRE.

L'expertise juridique et le contentieux

En matière de réglementation, le SRE a apporté sa contribution :

- dans la mise en œuvre de nouvelles règles de portée générale (droit à l'erreur, loi de transformation de la fonction publique), en matière de retraite ainsi qu'en matière de règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- à la mise en place de la commission de recours de l'invalidité ;
- dans le dispositif réglementaire des nouvelles bascules des employeurs dans le processus de demande directe de pension au SRE ;
- pour la diffusion et la prise en compte des évolutions apportées par la jurisprudence ;
- pour la mise à jour du fichier des grades et emplois de l'État ;
- en matière d'échanges d'informations avec les régimes de retraite étrangers et le régime de retraite des institutions européennes.

Zoom ...

369 nouveaux recours ont été enregistrés et **661 dossiers** étaient en cours d'instance au 31 décembre 2019.

CONTENTIEUX

La section du contentieux du bureau des affaires juridiques a assuré la défense des intérêts de l'État devant les juridictions administratives dans les contentieux relatifs aux pensions de retraite et aux prestations d'invalidité, qui ont donné lieu à 326 décisions en 2019, dont 53 défavorables à l'administration. Le taux de décisions favorables est de 85%. Sur ces 326 décisions, 253 concernent des pensions civiles et militaires de retraite et 73 sont relatives à des contestations portant sur les pensions civiles d'invalidité, les rentes viagère d'invalidité ou les allocations temporaires d'invalidité.

369 nouveaux recours ont été enregistrés et 661 dossiers étaient en cours d'instance au 31 décembre 2019.

La section du contentieux du bureau des affaires juridiques a également été saisie de 2 questions prioritaires de constitutionnalité dont aucune n'a donné lieu à renvoi devant le Conseil Constitutionnel.

La section du contentieux prend également en charge l'exercice annuel d'inventaire des provisions pour litiges dont le montant est évalué, cette année à 751 088 euros.

Enfin, il est à noter que les contentieux relatifs aux pensions militaires d'invalidité qui relevaient jusqu'au 1er novembre 2019 de la compétence de juridictions spécialisées sont désormais transférés au juge administratif en application de la loi de programmation militaire du 13 juillet 2018 pour les années 2019-2025. La saisine du juge est précédée d'un recours administratif préalable obligatoire devant la Commission de recours invalidité créée à cet effet.

L'amélioration de la qualité des comptes et le contrôle interne

La transmission des données de carrière destinée à alimenter les comptes individuels de retraite (CIR) relève de la responsabilité des employeurs.

La qualité d'alimentation de ces comptes est une préoccupation permanente du SRE.

Elle conditionne la qualité de l'information délivrée aux agents préparant leur retraite, l'exactitude des calculs lors de l'attribution de la pension.

Un dispositif d'incitation à maintenir la qualité des comptes dans la durée, au moyen de pénalités financières, a été prévu par les décrets n° 2018-935 et 2018-936 du 31 octobre 2018 et les obligations de versement et de déclaration des employeurs ont été précisées dans la circulaire BOFiP n° 19-0007 du 5 février 2019 (NOR : CPAE1904416C).

Le bilan du premier exercice d'application des pénalités est très satisfaisant, en particulier pour la vingtaine d'opérateurs publics nationaux concernés par l'alimentation des quelques 60 000 comptes individuels retraite, dont la moitié pour le CNRS et l'INRA, avec un score de qualité supérieur à la moyenne nationale.

Les corrections obtenues en 2019 et les plans d'action qualité mis en place ont permis de limiter fortement les pénalités décomptées. Elle atteignent un montant global de 740 000 euros.

L'effort collectif d'amélioration de la qualité des comptes sera poursuivi en 2020 en privilégiant la détection et la correction rapide des anomalies.

Les démarches de contrôle interne et d'audit pour la maîtrise pérenne de la chaîne des pensions

Ces démarches couvrent trois structures : SRE, employeurs et Centres de gestion des retraites (CGR)

Au niveau du SRE et des CGR

Risques maîtrisés en matière de : simulation ; liquidation des pensions ; autorisation de cumul ; paiement.

Cette maîtrise est assurée grâce à une organisation des contrôles adaptée, un suivi des résultats régulier et des audits.

Au niveau des employeurs

Risques maîtrisés au moyen :

- de revues de contrôle interne initiées par la mission risques et audit (MRA) du SRE auprès des employeurs et dont les résultats leur sont restitués ainsi qu'à la Cour des comptes. Ces revues sont réalisées sur la base de kits de contrôle interne (deux spécifiques à l'Éducation nationale et au Ministère des armées, un dédié aux autres administrations) annuellement mis à jour, regroupant les outils et la documentation mis à disposition des employeurs dans le portail de gestion PETREL ;
- d'audits externes auprès des employeurs afin de veiller à la qualité de leur comptes individuels de retraite (CIR) et au respect du parcours rénové des futurs retraités ;
- d'une offre de formation portant sur le contrôle interne dans le cadre de l'OSE.

Les salons des seniors (Nantes-Paris)

Présent sur le salon des Seniors de Paris et le forum des Seniors de Nantes, le SRE a rencontré ses usagers de plus de 50 ans. Ces rendez-vous sont l'occasion d'orienter le futur retraité vers les services qui sont à sa disposition et de répondre à ses questionnements sur sa situation individuelle.

En complément de l'offre de service numérique du SRE, les visiteurs des forum ont grandement apprécié la possibilité de rencontrer des experts retraite.

En avril 2019, a eu lieu le Salon des Seniors de Paris qui a reçu plus de 45 000 visiteurs. La section SG-Communication du SRE y a tenu un stand, afin d'informer et conseiller les usagers sur les informations et services numériques mis à leur disposition sur les trois portails : **retraitesdeletat.gouv.fr, ensap.gouv.fr et info-retraite.fr**

Environ 330 visiteurs se sont présentés sur le stand (67 % d'actifs et 33 % de retraités) et ont été guidés dans leurs démarches. Des démonstrations des sites **ensap.gouv.fr** et **retraitesdeletat.gouv.fr** ont été réalisées et des créations de comptes ENSAP effectuées. Les visiteurs ont apprécié ce contact en présentiel pour saisir l'articulation des différents sites et leurs spécificités.

L'annonce de l'ouverture de l'ENSAP aux retraités fin 2019 leur permettant de consulter en ligne leur titre de pensions, leurs bulletins mensuels et leur attestation fiscale a été accueillie très favorablement.

En novembre 2019, le Forum des Seniors de Nantes a accueilli plus de 8 000 visiteurs. Le SRE était présent sur un stand organisé autour de 3 formules d'information :

- Des entretiens information retraite qui ont été réalisés sur rendez-vous préalable pour près de 100 fonctionnaires ;
- Des comptoirs d'accueil où quatre experts retraite ont pu répondre aux nombreuses demandes des visiteurs du salon ;
- Un point d'accompagnement spécifique dédié à l'ENSAP.

258 visiteurs (hors rendez-vous) se sont présentés sur le stand du SRE ; la majorité des retraités a été dirigés vers le point d'accompagnement ENSAP pour présentation des nouveaux services ouverts depuis novembre 2019 (mise en ligne des bulletins de pension mensuels).

La présence du SRE sur le Forum a été considérée comme indispensable ; les visiteurs ont été particulièrement sensibles à cet accueil physique permettant un échange immédiat.

Éco-pâturage, l'expérience continue ...

Quand les moutons d'Ouessant remplacent les tondeuses et les abeilles butinent.

Le secrétariat général des Ministères économiques et financiers qui assure la gestion du bâtiment accueillant le Service des retraites de l'État au 10 boulevard Gaston Doumergue à Nantes poursuit son expérience d'éco-pâturage.

En 2019, l'installation de deux ruches sur les pelouses du terrain domanial a permis de produire une centaine de pots de miel local.

Quatre moutons de race « Ouessant », contribuent à l'entretien des espaces verts en réalisant une économie de l'ordre de 25% par rapport à un entretien classique à la tondeuse.

En contact journalier avec ces animaux, les agents participent à leur vie lors d'animations, comme la tonte des moutons ou lors des naissances. Deux agneaux sont nés en avril 2019.

Les prévisions s'améliorent, les outils se modernisent

Le bureau financier et des statistiques du SRE (BFiS) réalise des prévisions démographiques et financières permettant d'éclairer les besoins de financement des retraites de l'État. Estimation des départs à la retraite, prévisions des décès, projections des carrières : l'anticipation de ces mouvements permet, sous certaines hypothèses économiques, d'estimer une trajectoire budgétaire en recettes et en dépenses à différents horizons.

La meilleure mobilisation des données disponible, la progression de la modélisation des comportements des assurés et la montée en qualité des comptes individuels retraite ont permis d'affiner progressivement les modèles de prévision et de simulation.

En 2019, l'activité statistique du SRE a été marquée par :

- les prévisions de dépenses pour la loi de finances 2020, avec une erreur par rapport à la réalisation qui est depuis deux ans inférieure à 0,03 % ;
- les prévisions de départs à la retraite par domaine administratif (économie, intérieur, éducation…), dont la qualité sera renforcée par l'aboutissement de la réforme des pensions qui donnera au SRE une connaissance plus précoce des demandes de départ ;
- le calcul des engagements de l'État en matière de retraite au 31 décembre 2018, inscrit dans le compte général de l'État, et les projections financières à l'horizon 2030 fournies au Conseil d'Orientation des Retraites pour son rapport de novembre 2019. Ces deux exercices de projection ont été réalisés grâce au modèle de microsimulation Pablo ;
- les nombreux travaux d'appui à la direction du Budget évaluant l'impact du passage à un système en points dans le cadre de la réforme des retraites ;
- la mise à la disposition du public, sur le site data.gouv.fr, de nouvelles données statistiques détaillées.

Quotient des pensionnés civiles et militaires par rapport à la population départementale

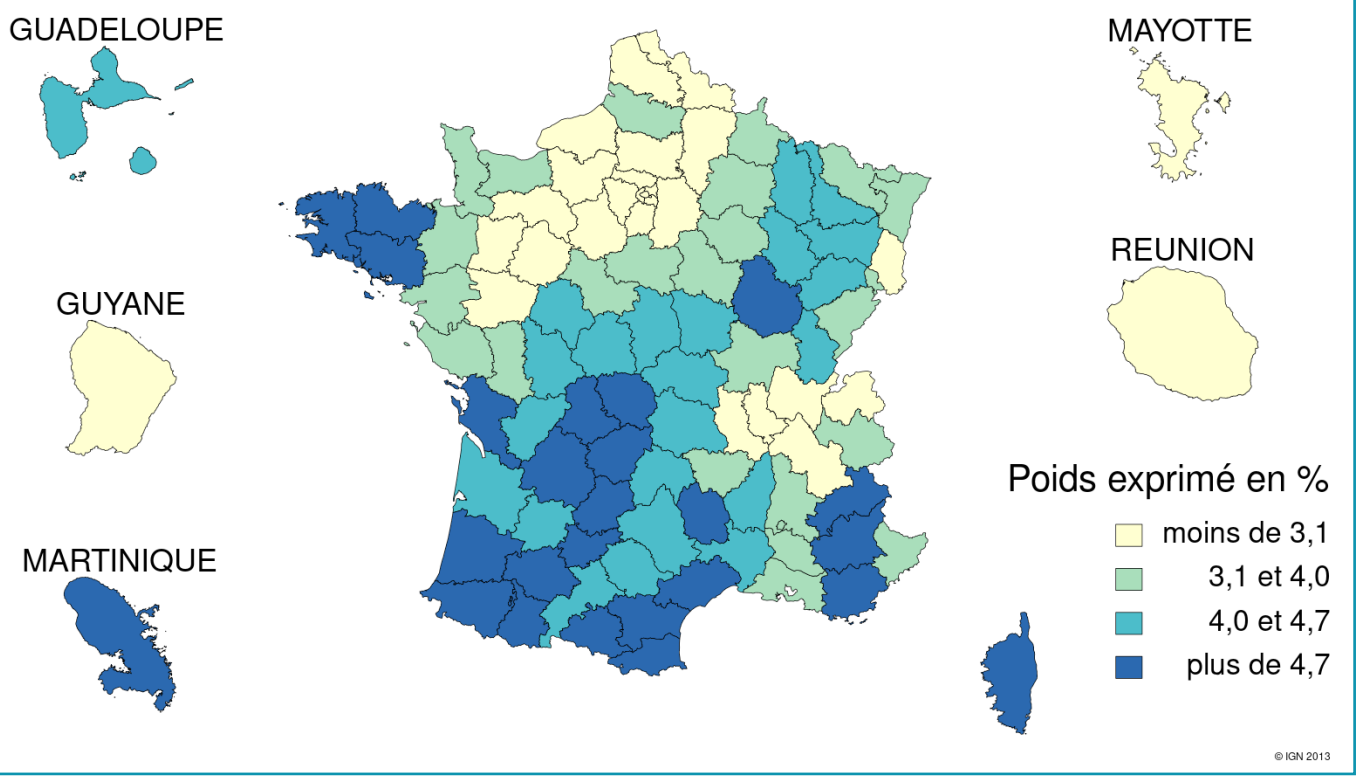

Statistiques et chiffres clés au 31/12/2019

1 940 400 fonctionnaires, magistrats et militaires cotisent au régime des retraites de l'État

97 % c'est le taux de pensions exemptes d'anomalies avec incidence financière (1)

3 598 260 visites sur le site **retraitesdeletat.gouv.fr**

Évolution de l'âge moyen à la date d'effet de la pension initiale pour les pensions liquidées au titre de la vieillesse (hors invalidité)

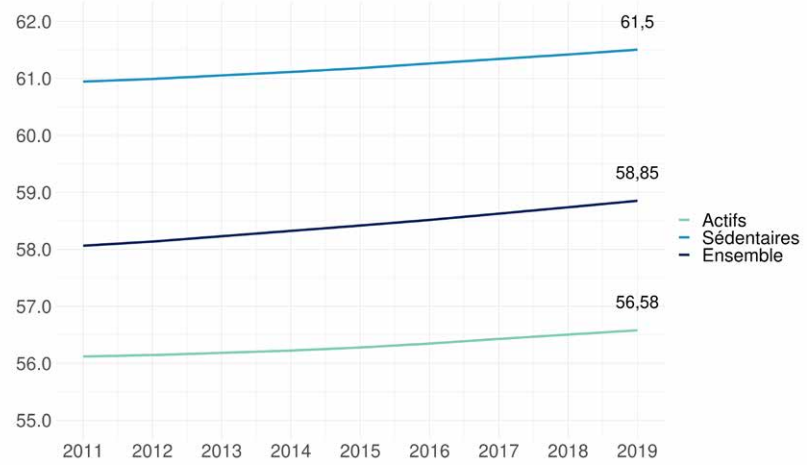

Montants des pensions payés en 2019

45 000 Millions d'€	10 000 Millions d'€	137 Millions d'€
au titre des pensions civiles	au titre des pensions militaires	au titre des ATI (allocations temporaires d'invalidité)

Nombre de pensions en paiement

1 608 900	325 700	395 500	156 400	196 660	58 118	913 000
pensions civiles de retraite de droits directs	pensions civiles de retraite de droits dérivés	pensions militaires de retraite de droits directs	pensions militaires de retraite de droits dérivés	pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme tous droits	allocations temporaires d'invalidité	retraites du combattant

Nouvelles pensions entrées en paiement en 2019

55 800	20 200	13 000	7 800	2 388	1 097
pensions civiles de retraite de droits directs	pensions civiles de retraite de droits dérivés	pensions militaires de retraite de droits directs	pensions militaires de retraite de droits dérivés	pensions militaires d'invalidité, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme tous droits	allocations temporaires d'invalidité

(1) constaté lors des contrôles de supervision a posteriori

Statistiques et chiffres clés au 31/12/2019

Répartition des pensions civiles nouvellement concédées en 2019 par administration d'origine (hors militaires)

Ratio démographique

1,01

cotisant pour 1 retraité

Age moyen de départ (tous motifs)

61,86

ans

Vos notes ...

retrouvez-nous sur :

http://retraitesdeletat.gouv.fr

Directeur de la publication : Guillaume TALON
Directeurs adjoints de la publication :
Stéphane COURTIN et Marie MAGNIEN
Rédactrice en chef : Sylvie RICHARD
Conception graphique :
Secrétariat général - Communication - Jean-Claude FRAIOLI

Direction Générale des Finances Publiques
Service des retraites de l'État
10 boulevard Gaston-Doumergue
44964 Nantes cedex 9

Dépôt légal : janvier 2008 - ISSN : 1769-1141

FINANCES PUBLIQUES